

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00332**

**CITE DU DESIGN 2025 - CONTRAT AVEC LA SPL CAP METROPOLE POUR  
UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE CONDUITE  
D'OPERATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

**M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.**

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 24 septembre 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24620770-20210916-02021003320

DATE D'APPRECHAGE : 24 septembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,  
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

### **CITE DU DESIGN 2025 - CONTRAT AVEC LA SPL CAP METROPOLE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE CONDUITE D'OPERATION**

La cité du design, créée en 2005, inaugurée dans ses nouveaux bâtiments en 2009 et organisée sous forme d'EPCC en 2010, est le résultat d'une forte volonté de la ville de Saint-Etienne puis de la Métropole de bâtir un projet de développement territorial autour de l'univers du design.

Cette volonté résulte d'une histoire plus longue, celle de l'école supérieure d'art et design de Saint-Etienne. Fondée en 1803 sous le nom d'Ecole de dessin, rebaptisée Ecole régionale des arts industriels en 1884, Ecole régionale des beaux-arts en 1923, l'Ecole, sous la direction de Jacques Bonnaval, s'est ouverte au design en 1990 devenant ainsi pionnière au niveau national. La Biennale internationale de design depuis 1998, la reconnaissance au titre de ville Unesco de design en 2010, l'organisation par la Cité des premières assises nationales du design à la demande conjointe des ministères de la culture et de l'économie en 2019 démontrent le rôle national et international désormais occupé par Saint-Etienne.

La métropole a entrepris depuis 2014 de développer de nouvelles fonctions en termes d'enseignement supérieur, d'entrepreneuriat, de soutien à ces filières d'excellence (mécanique, optique, medtech, traitement de surface...); elle a incité la cité du design à définir aussi une nouvelle feuille de route, qui permette de rendre le design plus accessible à tous par une école renforcée, une politique de diffusion adaptée et une offre aux entreprises clarifiée.

L'ensemble de ces propositions doivent s'incarner dans un quartier créatif design, ouvert à tous, outil d'attractivité du territoire, lieu d'expérimentation et d'animation créative permanente, et espace de loisirs et de services thématiques. Il s'agit finalement de donner corps au projet initial de la Cité du design, trop rapidement réduit à la seule Platine, et de faire de ce quartier, un lieu unique en France et en Europe référence du croisement des arts, du design et de l'urbain. Ce projet doit aussi encourager le renforcement des actions art et design dans l'espace urbain engagées par la Ville et la Métropole.

L'aménagement de la Cité du design 2025, 50 000 m<sup>2</sup> sur Manufacture consacrés à l'éducation, la diffusion culturelle, l'accompagnement économique et social, les loisirs et

services autour des arts et du design est le levier d'une stratégie territoriale réaffirmée autour de ces enjeux et la réponse adéquate à la force de la promesse de la Cité du design.

L'objectif est d'achever rapidement la transformation des bâtiments et de redynamiser le site pour y développer un quartier vivant, ouvert à tous et créatif, marqueur de la métropole de demain, avec des activités professionnelles, d'enseignement, de loisirs (hôtel, restaurants, événementiels) et culturelles (galerie nationale du Design)...avec, au cœur du dispositif, la Cité du Design.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par Saint-Etienne Métropole. Il s'agit pour la métropole de construire, développer et gérer ce quartier « totem ». Pour mener à bien en même temps et rapidement ces trois ambitions, la métropole doit prendre le relais opérationnel de l'EPASE, dont le travail d'aménagement est achevé et dont le rôle sur ce quartier arrive à son terme. Le montant du projet pour la part sous maîtrise d'ouvrage métropole est estimé à 35M€ HT, avec une charge nette de Saint Etienne Métropole estimée à environ 10 à 15M€. Pour assurer une parfaite maîtrise du calendrier, du budget opérationnel, et dans le but d'assurer une qualité d'ensemble à cette réalisation, il est nécessaire de dimensionner les moyens en pilotage et en conduite d'opération en fonction des enjeux et de la charge de travail.

Pour cela, sur le plan opérationnel et technique, l'objet de la présente délibération est de conclure un contrat d'assistance au maître d'ouvrage pour une mission de conduite d'opération avec la SPL Cap Métropole. Cela permettra à la direction Construction Aménagement et Foncier (DCAF) de la métropole de bénéficier pour le temps du projet d'un renfort technique et opérationnel de la part de la SPL.

Ce contrat fixe notamment les missions qui seront confiées à l'AMO ainsi qu'une estimation du temps passé.

Les missions correspondent à une assistance générale en conduite d'opération et pilotage de projets de bâtiments ; Elles sont détaillées dans le contrat et son annexe 1 joints à la présente délibération.

Cette mission est entièrement à la charge financière de Saint-Etienne Métropole et s'élève à 1.050.000 € HT sur les 5 années du projet.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de conduite d'opération auprès de CAP METROPOLE pour un montant de 1.050.000 € HT**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CAP METROPOLE**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget investissement de l'opération n°461 sur les budgets 2021-et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a horizontal line drawn through it.

**Gaël PERDRIAU**